

CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE NUMERIQUE - MAPA

CREPS RHONE-ALPES



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES

LE 18/09/2026 A 12 H 00

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la **Reprise, le développement, l'hébergement et la maintenance des outils numériques du Pôle Ressources National Transition Ecologique et Sports de Nature**

Lieu(x) d'exécution ou de livraison :

CREPS RHONE-ALPES VALLON-VOIRON-LYON
POLE RESSOURCES NATIONAL TRANSITION ECOLOGIQUE ET SPORTS DE NATURE
150 PASSAGE FRANCOIS LECLER
07 150 VALLON PONT D'ARC

1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le marché est passé selon **une procédure adaptée** en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

1.3 - ALLOTISSEMENT

Le présent accord-cadre n'est pas alloti. Pour des raisons techniques liées à son objet et à l'interdépendance des prestations à réaliser le marché n'a pas été alloti. De plus, un allotissement rendrait plus coûteux le projet et augmenterait les risques en termes de responsabilité de chacune des parties en cas de défaillance technique.

1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

Les candidats pourront soumissionner en tant que candidats individuels ou en tant que membres d'un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. Les candidats peuvent donc se présenter soit en groupement conjoint soit en groupement solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être responsable de l'exécution de la totalité du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - DUREE DU MARCHE PUBLIC - DELAIS D'EXECUTION

La date de démarrage de la prestation est fixée au 01/11/2026.

La durée de l'exécution du marché est de 3 ans.

2.2 – OFFRE DE BASE ET VARIANTES

Les candidats doivent impérativement répondre à l'offre de base, mais les variantes sont autorisées.

2.3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les entreprises resteront engagées pendant le délai de 6 mois après la date limite de remise des propositions

3 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- CCAP.
- CCTP
- BORDEREAU DES PRIX
- FORMULAIRE DC1
- FORMULAIRE ATTR
- FORMULAIRE DC2.
- FORMULAIRE DC4

4 –PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 - PIECES DE LA CANDIDATURE

Pour présenter leur candidature, les soumissionnaires doivent **utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**

Les DC1 et DC2 sont joints au dossier de consultation. Ils sont également disponibles gratuitement sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/>

Les candidats devront également fournir :

- Le pouvoir, le cas échéant, si le signataire de l'offre le fait par délégation.

4.2 - PIECES DE L'OFFRE

- ☐ LE FORMULAIRE ATTR1
- ☐ LE BORDEREAU DES PRIX
- ☐ L'OFFRE TECHNIQUE
- ☐ NOTE METHODOLOGIQUE
- ☐ REFERENCE ET EXPERIENCE DU CANDIDAT

5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Conformément aux dispositions des articles L. 21322 et R. 2132-7 du code la commande publique et de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation, l'acheteur impose **la transmission des plis par voie électronique** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Par conséquent, les candidats ne pourront remettre leurs offres que par voie électronique. Aucune transmission par voie papier ou sur support physique électronique n'est autorisée. Toute offre transmise par voie papier sera déclarée irrégulière, sans possibilité de régularisation

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les offres pour lesquelles les plis seraient déposés ou dont l'accusé de réception indiquerait leur dépôt après la date et l'heure limites fixées seront écartées. Afin de limiter les problèmes techniques lors du dépôt électronique, il convient de :

- Nommer les fichiers par des intitulés les plus courts possible ;
- Proscrire, dans les noms de fichiers, les accents, symboles et caractères spéciaux ;
- Ne pas utiliser les .exe et les macros ;
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme de dématérialisation des offres lors du processus d'envoi (dossier d'offre au format compressé .zip). Si une nouvelle offre est envoyée par un même candidat, elle annule et remplace l'offre précédente.

Aucune signature électronique n'est exigée au stade de la remise des offres

6 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les éventuels co-traitant(s) et/ou sous-traitant(s) doivent justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières et de leurs références. Ils doivent donc produire les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat en ce qui concerne les pièces de la candidature.

En outre, en cas de sous-traitance, le candidat doit fournir une déclaration de sous-traitance (DC4) dûment complétée et signée.

6.1 - SELECTION ET REGULARISATION DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : garanties professionnelles, techniques, financières, et références.

Après examen des documents relatifs à la candidature, seront éliminés :

- les candidatures ne remplissant pas les conditions d'accès à la commande publique ;
- les candidatures ne présentant pas les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Il ne s'agit que d'une faculté dont le candidat ne pourra se prévaloir. Si le pouvoir adjudicateur s'engage dans ce processus, il le fera pour toutes les candidatures pour lesquelles des pièces sont manquantes ou incomplètes.

6.2 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

	CRITERES	NOTE TOTALE SUR 20
PRIX DES PRESTATIONS	CLARTE ET COMPETITIVITE DE LA PROPOSITION FINANCIERE La notation est effectuée selon la formule suivante : Note maximale attribuée au critère prix X prix le plus bas/prix de l'offre analysée (ou prix proposé par le candidat).	8
VALEUR TECHNIQUE	METHODOLOGIE D'EXECUTION DES PRESTATIONS ET FIABILITE ET SECURITE DE LA SOLUTION PROPOSEES: Fourniture d'une méthodologie détaillée et moyens proposés pour exécuter les prestations avec notamment la description du type d'hébergement (localisation des serveurs, mesures de sécurité et de sauvegarde des données hébergées...) et organisation des opérations de maintenance et de l'assistance avec précision des délais d'intervention ; Mesures et moyens spécifiques mis en œuvre pour assurer la fiabilité et la sécurité de la solution proposée	7
	QUALITE DES MOYENS HUMAINS AFFECTES AU MARCHE Présentation de l'équipe affectée au marché et précision de la fonction, expérience et compétence de tous les intervenants. Identité, fonction et coordonnées de l'interlocuteur unique et de son suppléant en charge du suivi de l'exécution du contrat.	3
	DEMARCHE QUALITE ET ENVIRONNEMENTALE SPECIFIQUE AU MARCHE Le candidat devra notamment détailler sa démarche qualité et les mesures spécifiques au marché visant à favoriser la sobriété et le développement durable pour réaliser les prestations objet du marché	2

6.3 – NEGOCIATION - REGULARISATION

L'Acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation dans le cadre d'une audition à l'issue de l'analyse des offres, au vu des critères de jugement des offres, avec les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Cependant, l'acheteur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Le nombre de candidats admis à négocier est fixé à 3 (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats).

La négociation portera sur les éléments techniques et financiers de l'offre.

6.3.2 – REGULARISATION

Concomitamment ou préalablement à cette négociation sur les éléments techniques et financiers, l'acheteur pourra procéder à une demande de régularisation des offres non conformes. Si cette procédure est engagée, elle le sera pour toutes les offres irrégulières et inacceptables mais ne concernera pas les offres inappropriées, c'est-à-dire sans rapport avec la consultation qui seront systématiquement rejetées. Ce processus de régularisation n'est qu'une faculté du pouvoir adjudicateur dont le candidat ne pourra se prévaloir. A l'issue de cette éventuelle régularisation, les offres qui demeureront non conformes seront rejetées.

7 - SUITES DONNEES A LA CONSULTATION

Le candidat retenu devra renvoyer l'acte d'engagement signé. Il peut le transmettre par courrier électronique

Conformément à l'article R2144-4 du code de la commande publique, dans l'hypothèse où il ne les aurait pas fournis lors de la remise de son offre, le candidat retenu produit les certificats et attestations prévus aux articles R2146-6 à R2143-10 :

- La/les attestation(s) ou certificat(s) délivré(s) par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales,
- La/les attestation(s) de fourniture de déclarations et de paiement des cotisations sociales datant de moins de six mois (attestations, URSSAF, MSA ou autre),
- Pour les entreprises placées en redressement judiciaire, celles-ci devront obligatoirement identifier clairement cette situation et faire parvenir une copie du jugement correspondant,
- Il est précisé que le numéro unique d'identification fourni par le candidat permet à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique (art R. 2143-13). Pour les candidats étrangers, il est demandé la production d'un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine.

Néanmoins, conformément à l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront nécessairement faire parvenir une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'acheteur se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes de renseignements qui ne seraient pas transmises via le profil d'acheteur ou qui parviendraient moins de 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Cette réponse sera adressée par voie électronique sur le profil acheteur.

Toutes les demandes de compléments adressées aux candidats et les réponses attendues (invitation à concourir à une négociation, envoi des courriers de rejets et notification du marché) seront adressées par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme.

8.2 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Lyon

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Palais des Juridictions administratives

184, rue Duguesclin

69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 1 au règlement de consultation

PIECES A FOURNIR

AU NIVEAU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Dans le cadre de la présente consultation, vous allez joindre un dossier candidature et un dossier offre comportant les pièces de votre candidature et les pièces composant votre offre.

Pour y répondre :

Vous devrez joindre les documents demandés dans le règlement de consultation

Concernant la signature, seul le candidat retenu devra signer les pièces indiquées dans ledit règlement de consultation.

DOSSIER CONTENANT LES PIECES DE LA CANDIDATURE

DOCUMENT DE LA CANDIDATURE	NOM DU DOCUMENT	FORMAT PRECONISE SI REPONSE ELECTRONIQUE	PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT	PIECE A SIGNER OBLIGATOIREMENT
Lettre de candidature (DC1)	DC1	.PDF	OUI	NON
Déclaration du candidat (DC2)	DC2	.PDF	OUI	NON
Copie du jugement	Jugement	.PDF	OUI Si redressement judiciaire	NON

Conseils en cas de dépôt par voie électronique :

1. Il est conseillé de faire le dépôt du pli au moins 4 heures avant la clôture.

2. En outre, il est rappelé que, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue – donc le dernier fichier reçu – par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres

DOSSIER CONTENANT LES PIECES DE L'OFFRE

DOCUMENT DE L'OFFRE	NOM DU DOCUMENT	FORMAT PRECONISE SI REPONSE ELECTRONIQUE	PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT	PIECES A SIGNER OBLIGATOIREMENT MAIS UNIQUEMENT PAR <u>L'ATTRIBUTAIRE</u>
Marché (Valant CCAP)	Marché	PDF	OUI	OUI
Acte d'engagement et Annexe financière	ATTR1	PDF	OUI	OUI
Déclaration de sous- traitance Le cas échéant	DC4	PDF	OUI	OUI